

La chambre régionale des comptes confirme la pertinence et la résilience du modèle d'eau de Paris

La chambre régionale des comptes vient de publier son rapport d'observations sur la gestion d'Eau de Paris pour les exercices 2010 et suivants, s'inscrivant dans une enquête régionale sur l'alimentation en eau de la métropole. Ce rapport souligne la pertinence et la résilience du modèle de gestion publique et intégrée de l'opérateur municipal en charge de la production et de la distribution d'eau potable à Paris. Il en sera pris acte par le conseil d'administration d'Eau de Paris lors de sa séance du 6 octobre.

Première entreprise publique de l'eau en France, Eau de Paris voit son modèle de gestion conforté par les conclusions de la Chambre. En plusieurs endroits, le rapport relève à raison que la régie, « a repris avec succès (...), tout en assurant la continuité, l'intégralité du service » (synthèse, p.3) et que « le passage en régie a permis de mettre fin aux chevauchements de fonctions (...) et d'économiser les coûts de transaction » (p.26).

Elle souligne la qualité et la maîtrise du service rendu, tant sur les aspects industriels (production et distribution) que dans la relation avec les abonnés et usagers. La Chambre note la bonne santé financière de l'entreprise comme la solidité de ses relations avec la Ville de Paris, selon les principes de transparence et de maîtrise d'un service public essentiel qui sont à l'origine de la création de la régie. La Chambre souligne en particulier la pertinence du dispositif mis en place, avec un contrat d'objectifs précis permettant à l'autorité organisatrice « de conserver une réelle maîtrise sur les conditions d'exécution du service public de l'eau » (p.57).

Enfin, la Chambre rappelle que « l'eau à Paris reste la moins chère », parmi les opérateurs d'Île-de-France, représentant au niveau régional une référence qui incite tous les acteurs à une maîtrise du prix de l'eau dans l'intérêt des usagers.

Eau de Paris a anticipé l'unique recommandation du rapport sur la présentation distincte, dans ses comptes, des activités liées à l'eau potable, à l'eau non potable et aux autres activités concurrentielles. Dès le 1er janvier 2018, la Régie disposera ainsi de deux budgets séparés, l'un pour l'eau potable et l'eau non potable, chacune étant présentée séparément grâce à la comptabilité analytique, et l'autre pour les activités annexes concurrentielles.

La Ville de Paris et sa Régie abordent la mise en œuvre des récentes réformes territoriales comme des occasions d'affirmer la pertinence, la solidité et les performances du service public parisien de l'eau face aux grands enjeux que sont le changement climatique et la transition écologique des territoires. Comme souligné par la Chambre, ce sont aussi des opportunités pour

renforcer les coopérations, aussi bien avec les grands opérateurs de l'eau qu'avec les territoires franciliens.

Pour Célia Blauel, adjointe à la maire de Paris en charge de l'eau et présidente d'Eau de Paris :
« Une fois encore, la Chambre conforte le modèle parisien de la gestion de l'eau et les avantages de la remunicipalisation de ce service essentiel, faisant ainsi d'Eau de Paris un acteur incontournable de la Métropole ».

Contacts presse :

Mairie de Paris : Chloé Humpich / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61

Eau de Paris : Dorothee Bompont / presse@eaudeparis.fr / 01.58.06.35.92